



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 19 juin 2014

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10

*L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin, à huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire, François HERMET, 1<sup>er</sup> Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Damien ESTEVENON - Joël PAGES - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Excusé : Thierry CHARDAYRE

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

### **SECTION DES GOUTTES (avenant aux baux)**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau, concernant l'avenant demandé à la SAFER au bail CLAUZON, afin de prendre en compte la nouvelle numérotation cadastrale suite à l'implantation du mat de mesure des éoliennes.

### **Décision Modificative AEP**

A l'origine, la STEP du Fau et l'aménagement de Charmals faisaient l'objet d'un seul et même dossier concernant les études. Le projet sur Charmals n'étant pas retenu pour le moment, il est nécessaire de séparer les deux programmes. Pour cela, il convient de régulariser les écritures comptables par cette DM.

### **Convention Hôtel-Restaurant/Commune concernant les eaux usées**

Avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration du village du FAU, le Maire indique au Conseil qu'il a été nécessaire de faire procéder à la vidange du bac dégraisseur en aval de l'Établissement « Hôtel del Faou » et qu'il faudra renouveler cette opération une fois par mois.

Il précise que cette vidange est assurée par le service assainissement du SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et est facturée à la Commune.

Le Conseil estime qu'il est important de maintenir le commerce local et qu'à ce titre, la commune a pris à sa charge par le passé l'installation du bac dégraisseur. De plus, aujourd'hui, elle s'occupe de la surveillance des deux bacs à graisses et du « dégrilleur » chargé de retenir les éléments les plus grossiers à l'entrée de la station. Par ailleurs, le Maire précise que ce type de STEP nécessitera un entretien décennal par le curage et l'épandage des boues dont le coût est estimé à ce jour à environ 6 000 €.

Après un tour de table, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de demander le remboursement par l'établissement « Hôtel del Faou », des factures établies par le SDEE ;
- de ramener au tarif normal (tarif des particuliers) la taxe d'assainissement de l'Établissement ;
- que la Commune prendra en charge, pour le bon fonctionnement de la STEP, l'entretien des bacs dégraisseurs et du dégrilleur.

Pour ce faire, le Maire prendra un arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement « Hôtel del Faou » dans le système de collecte et de traitement de la collectivité.

## **Point sur les travaux**

**STEP** : les travaux sont bien avancés et le Maire indique qu'il n'y a pas de dépassement de crédits. La mise en service partielle est prévue début juillet et la mise en service définitive, fin juillet. Seule la plantation des roseaux s'effectuera courant août.

**Voirie** : Les « nids de poules » seront bouchés dans les jours qui viennent.

**Presbytère de Beauregard** : Un contact sera pris avec le CAUE pour tracer les grandes lignes de sa réhabilitation en gîte communal.

**Monument aux morts de Beauregard** : un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé pour la réfection totale de celui-ci. En effet, des tassements de terrain nécessitent des travaux plus importants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

◊ La fête du pain aux Gouttes est prévue le dimanche 24 août.

◊ Le recensement de la population du Fau aura lieu en 2015. A cette occasion, la Commune recrutera un agent recenseur. Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître à la Mairie.

La séance est levée à 10h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT